AMICALE MOTOCYCLISTE DE CHINON

1913-2013 • 100 ANS DE PASSION
FÉDÉRATION FRANÇAISE DE MOTOCYCLISME

LIGUE MOTOCYCLISTE DU CENTRE

REGLEMENT PARTICULIER DU MOTOCROSS NATIONAL DE CHINON
Lundi 01 avril 2013

Organisation : Amicale Motocycliste de Chinon

Terrain : Les Trottes Loups à Chinon (37)
Longueur : 1.930m ; largeur : 8 à 12 m
Longueur de la grille de départ : 40m

Nombre de concurrents admis en piste : 40 pilotes

Capacité : National

Classes admises :
- Championnat ligue open
- National side car
- National B et A (125 à 500 cc et 250 à 650 cc 4 temps)

Droits d'engagement : 23€ pour le championnat de ligue open + 10€ transpondeur
25€ pour la catégorie National B&A + 10 € de transpondeur
National side car.. 30€ + 10 Transpondeur.....

Engagements : Clôture le …17 mars 2013.....

Vérifications : Dimanche 31 mars 2013 de 16h00 à 18h 30
Lundi 01 avril 2013 de 07 h à 08 h 15

Entraînements :
- Championnat ligue open 1 fois 15mn et 20mn essais chronos
- Side car ..... 2 fois 20 mn
  National A et B ..... 2 fois 10 mn

Courses :
- Championnat ligue open ..... 3 manches 20mn +1t
- National side car ..... 3 manches de 20 mn + 1 tour
- National B et A ..... 2 manches de 10 mn + 1 tour

Finale.....National a et b.....15mn +1tour

Placement sur la grille : L'ordre d'entrée sur la grille de départ sera donné comme suit :

- Championnat ligue ..... suivant résultat des essais chronométrés pour les 3 manches de classement. S'il n'y a pas d'essais chronométrés, suivant le résultat des manches de qualifications
- Side car ..... suivant essai chrono
- National B et A..... suivant essai chrono

Départ : Panneau 15 secondes puis 5 secondes

Classement :

- Championnat ligue (article 16 du Règlement des Championnats de ligue) :
  1er = 25 points, 2ème =22 points, 3ème = 20 points, 4ème = 18 points, 5ème = 16 points,
  6ème = 15 pts, 7ème = 14 pts, 8ème = 13 pts, 9ème = 12 pts, 10ème = 11 pts,
  11ème = 10 pts, 12ème = 9 pts, 13ème = 8 pts, 14ème = 7 pts, 15ème = 6 pts,
  16ème = 5 pts, 17ème = 4 pts, 18ème = 3 pts, 19ème = 2 pts, 20ème = 1 point.
- Pour la catégorie national B et A il sera attribué par manche :
  20 points au 1er, 17 points au 2ème, 15 points au 3ème, etc…

Nota : Les prescriptions du code sportif National, du Code de discipline et arbitrage de la FFM, ainsi que les règlements des championnats de France et de ligue sont obligatoires pour la présente épreuve. Tout pilote est responsable de ses accompagnateurs sur le circuit et ses abords, avant, pendant et après la course.

Organisateur technique et administratif : Monsieur Dominique RICHER, 020811 Président de l'AMC

Directeurs de course : GAUTHIER Claude 036368 ADAM Christian 162240

Délégué du Championnat LIGUE : CLAUDE GERAY 011388

Commissaire sportif : LAVRAT 124927 FRAGNON 010588

Parc d'attente : Monsieur LOCOGE Jean-Louis ODC 041081

Commissaire technique : Christian GALLOU 049090
Commis d'office par la ligue
Assurance : Conformément à la législation en vigueur :
LE GAN – Mr Percevault
20 bis place Jeanne d'Arc – BP 206
37502 CHINON Cedex

Commissaires de piste : Voir liste ci joint

Chronométrage : Réalisé par ligue du centre

LIGUE MOTOCYCLISTE DU CENTRE
Secrétaire